

AIDE A LA PRODUCTION MUTUALISEE

6. Pièces nécessaires à l’instruction, à joindre au dossier de demande d’aide

Si ces pièces n’ont pas été déposées lors d’une autre demande d’aide de l’année n :

- Statuts déposés ou approuvés ;
- Numéro de SIRET et code APE ;
- Relevé d'identité bancaire ou postal ;
- Dernier comptes annuels approuvés (bilan financier et compte de résultat) ;

Pour les projets de production mutualisée spécifiquement :

- une lettre sollicitant le soutien de la Région Pays de la Loire ;
- le formulaire de demande d’aide et les annexes dont le budget certifié exact ;
- Description des équipements mis à disposition des équipes artistiques ;
- courte note d’intention pour chacune des résidences et présentation de la ou des équipes artistiques invitées ;
- les contrats de coproduction ou d’engagement (contrats de travail) relatifs aux équipes accueillies en résidence ;**
- les lettre(s) d’engagement ou contrat(s) de coproduction ou de cession des deux autres partenaires**